



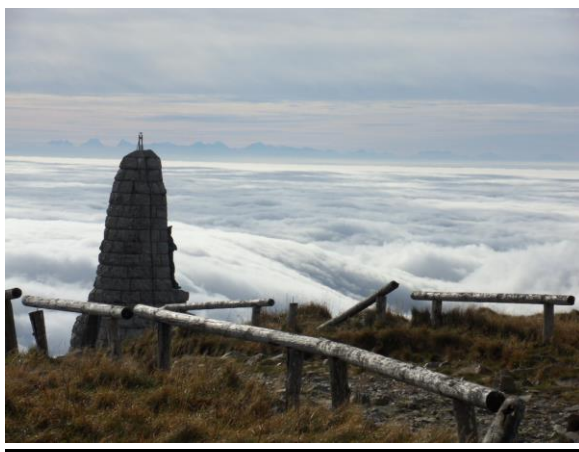
30eme Bataillon de Chasseurs



7eme Bataillon de Chasseurs



20ème Marche des Diables Bleus



Saint-Amarin - le Grand-Ballon et retour
Dénivelée 1040m
Dimanche le 11 octobre 2015

Avec le soutien de la ville de
Saint-Amarin



PRESENTATION

L'amicale des Anciens du trente de Réserve organise, avec le concours de la 5e compagnie du 7e Bataillon de Chasseurs Alpains, la désormais réputée marche sportive des Diables Bleus.

Cette épreuve, dans l'esprit Montagne, met en exergue le courage, la camaraderie, la solidarité et l'effort individuel dans un but commun. Elle permet, dans le cadre majestueux où elle se déroule, de soutenir le Devoir de Mémoire en nous souvenant des pages sanglantes écrites sur ces sommets vosgiens par nos valeureux Anciens lors du premier conflit mondial.

Elle permet également, grâce à la participation, toujours importante, de compétiteurs civils, de militaires d'active et de réserve et des différents corps constitués de l'Etat, de démontrer et de resserrer les liens entre Armée et Nation.

L'équipe organisatrice est prête à vous accueillir le 11 Octobre 2015 pour la 20ème édition de cette marche et votre participation nous honorera.

Lieutenant-Colonel (H) Jean-Marie Rieth, Président de l'association des Anciens du Trente

En avril dernier le 7ème BCA commémorait in situ les sanglants et dantesques combats des Vosges durant lesquels, côte à côte, nos deux bataillons s'illustrèrent héroïquement. En ce mois d'octobre 2015 et malgré l'été indien, il vous sera impossible de ne pas songer à nos anciens dont chacun de nous doit entretenir la mémoire en faisant preuve de ce courage quotidien fait d'enthousiasme et d'allant qui est le seul capable de vaincre l'adversité.

Bonne marche à vous, au pas lent mais sûr des montagnards et que l'effort renforce encore votre cohésion. Bravo à vos organisateurs qui ont le mérite de vous accompagner et de vous offrir une très belle activité, bien dans l'esprit chasseur.

Avec mes amitiés chasseurs.

Lieutenant-colonel ANDRE, chef de corps du 7ème BCA

LE MONUMENT DES DIABLES BLEUS

Le monument des Diables Bleus a été érigé sur le plus haut sommet des Vosges, le Grand Ballon (1424 mètres d'altitude). Il est composé d'une pyramide en granit et d'une statue en granit à l'effigie d'un Chasseur Alpin. Il a été inauguré le dimanche 25 septembre 1927 à 11 heures, par le Président Raymond Poincaré, ancien Chasseur des 2e, 11e et 30e bataillons, entouré de membres du gouvernement et de nombreux généraux devant une foule nombreuse.

Le monument est dépossédé de sa statue de bronze en septembre 1940 au début de la deuxième Guerre mondiale, mais retrouve la majesté qu'on lui connaît aujourd'hui en octobre 1960.

Le Monument des Diables Bleus a été élevé en souvenir des troupes alpines qui réussirent à conquérir de haute lutte les sommets des Vosges et à s'y maintenir durant toute la première guerre mondiale au prix de terribles sacrifices.

Quelques dates ayant marqué l'histoire de l'Alsace:

Bataille de Mulhouse	du 7 au 10 août 1914.
Le Grand Hohneck	19 août 1914.
Ingersheim	22 août 1914.
Steinbach	du 26 décembre 1914 à février 1915.
La Tête des Faux	du 2 décembre 1914 au 21 février 1915.
Le Hilsenfirst	du 14 au 17 juin 1915.
Le Braunkopf	du 15 au 22 juin 1915.
Le Reichsackerkopf	21 juillet 1915.
Le Linge	du 20 juillet au 6 août 1915.
L'Hartmannswillerkopf	du 19 janvier 1915 au 9 janvier 1916.
Le Sudel	11 février 1915.

Par le Duc d'Orléans notre Père et le Clairon Roland de SIDI BRAHIM...Vivent les CHASSEURS

20ème MARCHÉ DES DIABLES BLEUS

Règlement de l'épreuve

Marche ouverte aux civils et militaires (Actives et Réserves), avec une dominante montagne marquée par la prise en compte de sac à dos lesté et une autonomie complète sur le parcours (Style Brevet d'Alpiniste Militaire), participation en individuel ou en équipe.

Condition physique :

Un certificat médical, portant la mention : « de non contradiction à la pratique sportive » ou une licence sportive à jour vous sera demandé au départ (pour les civils et les militaires de réserves)

Vu l'effort à fournir sur les parcours, cette marche exige une très bonne condition physique, accessible à des personnes pratiquant régulièrement la randonnée à bonne allure en terrain accidenté ou d'autres sports équivalents. Chaque participant doit s'assurer de sa bonne aptitude physique et médicale.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de non-respect des consignes en général.

Tenue :

- Pour les civils : Chaussures de montagne montantes obligatoires (tennis ne seront pas admises), pantalon long ou knickers conseillés mais non obligatoires. Compte tenu des changements de météo possible, il est conseillé de se munir d'un vêtement de protection adéquat contre le vent, la pluie, voir la neige
- Pour les militaires (active ou réserve) : Tenue réglementaire. (Chaussures mili) - Les participants militaires non en tenue seront classés chez les civils.
- Sac à dos lesté selon catégorie: la pesée sera faite avant le départ et contrôlée à l'arrivée. La tolérance admise est une perte de 1 kg pendant la marche. Voir tableau :

Les catégories	hommes	dames
18 à 45ans	8kg	6kg
45 ans et plus	6kg	4kg

Equipes : l'équipe sera formée de **3 participants** et sera constituée avant le départ. Toutefois, il n'est pas obligatoire de courir en équipe et la participation à titre individuel est admise.

Cannes de marche : admises

Ravitaillement : étant en autonomie complète, le ravitaillement individuel ainsi que la boisson sont à la charge de chaque participant.

Horaire : départ en ligne à 8h00 Places des Diables Bleus à Saint-Amarin

Chronométrage : le parcours de chacun sera chronométré. Il est entendu que chaque participant doit adapter son rythme de marche en fonction de ses possibilités et de son entraînement.

Fermeture du contrôle au monument du Chasseur au Grand-Ballon : 11h00.

Fermeture de l'arrivée : 12h15

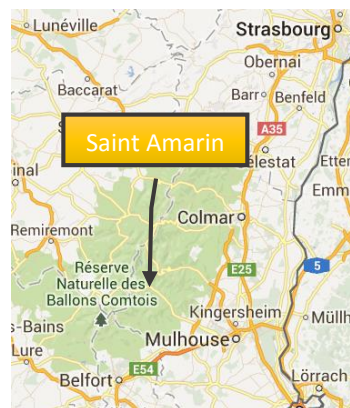
Tout concurrent ne respectant pas ces horaires sera mis hors course.

Parcours : voir plan ci-joint

Inscription : sur place avec formulaire ci-joint

Droit d'inscription : 5€ par participant

PLAN DE SITUATION



HEBERGEMENT

Au Centre du Torrent 68470 Storckensohn



Une navette sera mise en place à la gare de Saint-Amarin pour se rendre au lieu d'hébergement

LE PARCOURS

